

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002396

OBJET :

**Attribution du Marché
n°202266 à la Société SARL
CABROL pour la fourniture
d'un tracteur agricole
à chenilles pour un montant
de 116 000,00 € HT**

Réf. : PL/NF (Marchés Publics)
Rubrique dématérialisée : 1.1.1
Délibérations, décisions et arrêtés relatifs
aux marchés publics et aux accords-cadres
ainsi qu'à leurs avenants

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres inférieurs à 500 000.00 € HT pour les fournitures et services et 1 000 000.00 € HT pour les travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé, en date du 14 octobre 2022, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert pour la fourniture d'un tracteur agricole à chenilles dédiée aux travaux effectués par le service patrimoine arboré et aménagement du paysage rural, pour les 20 communes regroupées au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (C.A.H.M.) assurés par le Service Logistique et Moyens Généraux ;

À l'issue de celle-ci et après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 24 novembre 2022.

DÉCIDE

- **Article 1** : De passer le marché relatif à la fourniture d'un tracteur agricole à chenilles avec la Société SARL CABROL, domiciliée 5 avenue de la Fabrique – 34120 CASTELNEAU DE GUERS pour un montant de 116 000,00 € HT.
- **Article 2** : De prélever les dépenses sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 03 décembre 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

#signature#

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

RECU EN PREFECTURE

Le 05 décembre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20221124-C00239610-AR